vers deux heures de l'après-midi, un colporteur traversait le bourg de Flers, frappant à toutes les portes pour vendre des lunettes. Il entra dans l'habitation de Mme veuve Deffrennes, route de Lannoy, au moment où cette dame se trouvait dans l'arrière-cour ; après avoir refermé la porte derrière lui, il ouvrit une petite cassette déposée sur une armoire, sans doute dans l'espoir d'y trouver de l'argent. A ce moment, survint Mme Deffrennes. L'individu se trouble en sa présence et se hâte de déguerpir dans la direction de l'Hempempont. Des voisins se mirent à sa poursuite et l'obligèrent à revenir à Flers, où il fut remis entre les mains du garde-champêtre qui l'enferma au violon. Samedi matin, il fut interrogé par la gendarmerie de Roubaix. Il était porteur d'une vieille patente au nom de Scheldeman, valable jusqu'au 31 décembre 1900. L'on trouva également sur lui des prospectus, également au nom de M. Scheldeman, « professeur et oculiste distingué ». Le marchand de lunettes a été mis en état d'arrestation et conduit à Roubaix, où l'on pourra plus facilement rechercher son identité.

SAILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, samedi soir, à la Mairie, sous la présidence de M. François Dufermont, maire. Annoncée pour cinq heures, la séance est ouverte à sept heures un quart. Tous les conseillers sont présents, à l'exception de M. l'abbé Delsalle, excusé. M. Sailly, secrétaire de mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation. M. Jean Delsalle, adjoint, est élu secrétaire de session. M. Parenty, percepteur, assiste à la séance.

—— Compte administratif du Maire. — Lecture est donnée du compte de gestion du Maire. Recettes ordinaires, 9.307 fr. 84; extraordinaires, 3.216 fr. 76; supplémentaires, 1.758 francs; total, 14.282 fr. 60. Dépenses ordinaires, 8.125 francs; extraordinaires, 3.499 fr. 30; supplémentaires, 3.727 fr. 73; total, 15.352 fr. 02. Excédent de dépenses, 1.069 fr. 43; excédent de recettes de l'exercice précédent, 2.551 fr. 78; reliquat définitif, 1.482 francs 35. — Adopté.

—— Compte du Bureau de bienfaisance. — Recettes, 1.421 fr. 09; dépenses, 1.436 fr. 46; excédent de dépenses, 15 fr. 37; reliquat de l'exercice précédent, 16 fr. 85; reliquat définitif, 16 fr. 75.

—— Le budget primitif du Bureau de bienfaisance s'équilibre par la somme de 1.256 francs.

—— Budget additionnel de la commune. — Recettes : reliquat de l'exercice 1900, 1.482 fr. 35; concessions au cimetière, 53 fr. 34; total, 1.535 fr. 69. Dépenses prévues : aménagements de la Mairie et archives, 150 fr.; recensement, 150 fr.; Bureau de bienfaisance, 100 fr.; fournitures scolaires et chauffage des classes, 150 fr.; chemins ruraux, 300 fr.; matériel d'enseignement, 100 fr.; supplément pour le chauffage de la Mairie, 100 fr.

—— Au sujet des subventions aux deux sociétés musicales, M. Darras propose de partager les 100 francs votés entre les deux sociétés. Il constate que l'une d'elle ne semble plus exister. M. Leuridan demande qu'on donne 25 francs de plus à chacune d'elles. — Adopté.

—— M. Durillier demande que l'on a hâte le pavé qui se dirige vers Templeuve, car ce chemin est impraticable l'hiver. On pourrait voter le principe. M. Leuridan demande que l'année prochaine on pave le chemin du Mesnil, pour ne pas faire de jaloux. M. Dubar propose de réparer ces deux chemins en même temps. M. Parenty appuie cette proposition, rappelant que l'on aurait un plus fort rabais dans l'adjudication; on ferait dresser un devis par l'agent-voyer. — Adopté à l'unanimité.

—— Questions diverses. M. le Maire propose de décider que la délimitation du terrain de la « fosse Desmettre » sera faite à l'alignement de la route. — Accordé.

—— M. le Secrétaire de Mairie donne lecture d'une lettre préfectorale demandant si le Conseil municipal ne voit pas d'inconvénients à ce que le marché d'Orchies ait lieu tous les lundis au lieu des premier et troisième lundis de chaque mois. — Avis favorable est donné.

—— Budget primitif. — Ce budget est établi sur les mêmes bases que l'année dernière, à part quelques modifications. Les recettes sont de 52.360 fr. 77. Dépenses : on vote 50 francs pour l'amélioration de la bibliothèque scolaire. M. Delesalle propose pour conserver les livres, de faire faire un règlement. — Adopté.

On vote un crédit de 20 francs pour indemnité au garde-champêtre pour le recensement. Le total des dépenses est de 12.666 fr. 40.

La séance est levée à huit heures et demie.

LEERS

VOL. — M. J.-B. Lorthioir, tisserand, au hameau de Gibraltar, a constaté la disparition d'une somme de 15 francs qui était placée dans un coffre de sa chambre à coucher. Ne sachant qui porter ses soupçons, il a avisé de ce vol la gendarmerie de Wattrelos, qui a ouvert une enquête.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Comptes-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

L'ÉTERNELLE BEAUTÉ

L'élégance et la beauté se complètent pour former la distinction suprême. Sans élégance, pas de beauté. Sans beauté, peut-on aspirer à l'élégance! Combien ont vu finir cette beauté tant regrettée, et qu'il eût été cependant si facile de garder, d'éterniser même!

Les fines lignes du profil, la fraîcheur et la délicatesse du visage, l'harmonie générale des formes ont une relation intime avec la constitution des tissus eux-mêmes. Il n'est pas besoin d'être grand docteur pour comprendre que certaines manifestations extérieures, le gonflement des paupières, l'embonpoint précoce, les déformations de la taille, les rides tant redoutées, ont leur origine dans l'altération des tissus sous-jacents.

Nous sommes certains d'être compris de tout le monde quand nous poserons en principe que ce sont ces tissus qu'il faut surveiller de près et d'une manière incessante.

Un exemple entre tous : Un matin, votre miroir vous révèle un léger sillon. Ce sillon, si vous n'y portez vite remède, va devenir une ride. Cette ride s'augmentera d'une autre, et d'autres encore! Vous pourrez vous évertuer en vain à la faire disparaître par l'application de cosmétiques quelconques. La ride résistera, parce que ce n'est pas elle qu'il faut soigner. Ce qu'il faut soigner, rajeunir, raffermir, c'est le tissu.

C'est ce qu'a si bien compris un éminent physicien, M. L. MÉRIGOT, quand il a conçu son *Rouleau Electro-Masseur*, qui traite le tissu par le *massage, combiné à l'électricité.*

Il suffit de tenir à la main ce charmant appareil, de le promener sur le visage ou sur les paupières, s'il s'agit de rides ou d'altération quelconque de la face, ou sur la taille et les hanches, s'il s'agit d'embonpoint. Par ce procédé, M. L. Mérigot a obtenu, en moins de deux mois, la disparition complète de rides déjà anciennes et des amincissements de tour de taille de 10 à 12 centimètres.

Le *Rouleau Electro-Masseur* est donc le véritable sauveur des tissus, le conservateur et le régénérateur de la jeunesse. Qui eût dit que la science en arriverait un jour à résoudre ce captivant problème de l'éternelle beauté!

N.-B. En s'adressant de notre part à M. L. MERIGOT, 14, rue du Helder, à Paris, on recevra gratuitement et sous pli fermé une brochure détaillée concernant le Rouleau Electro-Masseur. 87064

CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION GÉNÉRALE
BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Mon BIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX
OCCASIONS RÉELLES POUR CADEAUX 85122

AU BERCEAU D'ARGENT (Voir aux annonces).

SABLÉ DES FLANDRES
dessert sec de grande qualité

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7622

WATTRELOS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un aide-liquoriste de la brasserie « Union Roubaix-Wattrelos », Arthur Blain, demeurant à Wattrelos, rue de France, s'est brûlé au bras en tombant sur un seau d'eau bouillante. M. le docteur Leplat, qui lui a donné ses soins, lui a prescrit un repos de trois jours.

LE PELERINAGE AU MONT DE TRINITE. — Comme de coutume, les pèlerins du Mont de Trinité, sont passés par petits groupes, en chantant, de neuf à onze heures du soir. Le temps ne leur souriait pas, mais leur gaîté paraissait aussi vive que d'ordinaire. Ces pèlerinages sont d'ailleurs plutôt des parties de plaisir, car, chaque année, la police est contrainte d'intervenir pour calmer les chanteurs et les instrumentistes trop bruyants.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA GAULOISE ». — Aujourd'hui, dimanche, de quatre heures, recettes des cotisations; à cinq heures, réunion du Comité au local, café Destailleur.

CRÉDIT LYONNAIS

Agence de Roubaix : 17, rue de la Gare
Agence de Tourcoing : 4, 6, 8, r. de l'Hôtel-de-Ville

TITRES EN DÉPOT

Le CREDIT LYONNAIS possède à *Roubaix* une installation pour la *garde des titres et objets précieux* de ses clients.

Cette installation que l'on peut visiter chaque jour comprend des coffres-forts *incombustibles*, logés dans une serre, à l'abri du vol et de l'incendie et offrant toutes les conditions requises de sécurité.

Chaque déposant reçoit un récépissé lui donnant la description exacte de ses titres et *leurs numéros*. Les titres sont *constamment* à sa disposition, il peut les retirer à *toute heure de la journée* et sans avoir à *prévenir à l'avance*.

A chaque échéance, le CREDIT LYONNAIS détache d'office les coupons des titres qui lui sont déposés et en porte le montant au crédit du déposant, dans un compte productif d'intérêt.

LOCATION DE COMPARTIMENTS
de coffres-forts

Le CREDIT LYONNAIS met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts avec combinaisons, pour la garde des *valeurs, papiers, bijoux*, etc.

Une clef, dont il n'existe pas de double, est délivrée à chaque locataire, qui, seul, peut ouvrir le compartiment qui lui est réservé.

Une installation spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., contenant de l'argenterie, des objets précieux, etc. 87091

L'ÉTOILE POLAIRE
une création de la **Savonnerie Française Hygiénique P. Trauey et Cie**, est le meilleur des savons de toilette. Le demander partout. 78513

TOURCOING

SUCCES D'UN ANCIEN BOURSIER DE TOURCOING. — Un ancien élève des Ecoles Académiques de Tourcoing, ancien boursier de la ville, à l'Ecole des Beaux-Arts, M. Georges Dussart, vient d'obtenir au Salon des Artistes Français un fort honorable succès. Il a remporté une troisième médaille pour un projet de villa au bord de la mer, dans le midi de la France. Tous les amis de M. Dussart seront heureux d'apprendre ce succès.

« LA BOULE DE NEIGE ». — On nous annonce la fondation à Tourcoing, de la 514e section de «La Boule de Neige», société civile de retraites approuvée par l'Etat, le 3 décembre 1900. Cette société, dont la fondation remonte à 1891 et qui s'étend à toute la France, comptait, au 15 mai dernier, 3.915.176 fr. 15. Les versements varient de un à six francs par mois, suivant qu'on veut prendre de un à six parts. Moyennant ces versements, pendant quinze ans au moins, et à condition d'être âgé de cinquante ans, on touche une rente dont la quantum ne peut pas être déterminé à l'avance, mais qui est constituée au moyen des intérêts cumulés de tous les versements et de la majoration du capital provenant des sociétaires décédés avant l'âge requis ou le nombre prévu d'années de présence dans l'association.

A Tourcoing, le siège de la 514e section est établi à l'estaminet *A l'Alliance Franco-Russe*, rue de la Vigne, n. 1. Le président est M. Georges Papelier, menuisier, le trésorier-secrétaire, M. Arthur Leclercq, ajusteur-mécanicien. Ces réunions se tiennent chaque premier dimanche du mois.

LE MOUVEMENT SYNDICAL. — Un nouveau syndicat le «Croskrew» dont le siège est établi rue du Brun-Pain, 316, a, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884, déposé ses règlements et statuts à l'Hôtel-de-Ville.

DECOUVERTE D'UN NOYE AU CANAL. — Samedi matin, vers cinq heures un quart, un ouvrier se rendant à son travail longeait le canal lorsqu'arrivé entre le pont National et la passerelle voisine, il trouva sur la berge des effets d'habillement qu'il s'empressa d'aller déposer au poste de police du Blanc-Seau. L'un des gardes, M. Engelaere, se rendit avec l'ouvrier à l'endroit indiqué et à l'aide d'un crochet, on fit des recherches dans le canal. Ces recherches amenèrent bientôt la découverte du cadavre d'un jeune homme paraissant âgé de 25 à 30 ans. M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, informé, vint sur les lieux faire les constatations judiciaires. Comme le corps ne portait aucune trace de violences on peut conclure à un suicide. Jusqu'ici l'identité du noyé n'a pu être établie. Voici son signalement : taille haute, cheveux châtains, nez gros, yeux pers, figure ovale. Il est vêtu d'un pantalon de velours marron à fines côtes, d'un veston de toile noire, d'une chemise à carreaux bleus ; il porte aux pieds des bottines à lacets. Dans les poches du veston on a trouvé un mouchoir à carreaux bleus et roses. Un signe particulier : on a remarqué un durillon dans la paume de la main droite. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

LA GREVE DES RATTACHEURS. — Ainsi que nous le faisions prévoir hier matin, la grève des rattacheurs de l'usine de M. Joveniaux, rue du Midi, s'est terminée. Samedi matin huit grévistes avaient repris le travail et les manquants ont été remplacés par des ouvriers nouvellement embauchés.

UNE DISPARITION. — Mme Elise Louage, femme de M. Pierre Demeyère, âgée de 34 ans, a quitté le domicile conjugal, rue Lafontaine, 70, depuis jeudi soir et n'a plus reparu. Toutes les recherches faites jusqu'ici sont restées infructueuses. La police a été informée de cette disparition.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier la police a dressé les contraventions ci-après : contre G. B., teinturier, pour avoir fumé dans le cimetière ; E. D., journalier ; D. R. domestique, pour avoir traversé un terrain ensemencé.

LES EPAVES. — Un jeune écolier, Léon Delbecque, âgé de 13 ans, demeurant à la cité de Neuves, rue Nationale, a trouvé rue de la Latte, samedi soir, un porte-monnaie contenant une certaine somme. Cete trouvaille a été déposée au poste de police.

LA CHARRETTE A CHIENS a fait une tournée à travers la ville hier dans la journée. Quatre chiens ont été pris et mis en fourrière.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Samedi matin, il est arrivé aux Halles : marée 100 kil. ; maquereaux 700 k. ; carottes 350 k. ; pommes de terre nouvelles 450 k. ; beurre 15 k. ; fromages 90 k. ; échalottes 125 k. ; poireaux 100 bottes ; asperges 115 bottes ; radis 200 bottes, cerises 225 k. ; oseille 10 paniers ; épinards 15 paniers ; thyn 4 paniers.

TONDEUSES DE GAZONS. — Légères à fonctionner. Article très robuste et très soigné. Baisse de prix. QUINCAILLERIE SIX-LEBRUN, ancienne maison Delcroix, Place des Halles, Tourcoing. 87104

Solde tissus d'ameublement, 50, rue de Paris.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

MARCQ-EN-BARŒUL

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Marcq s'est réuni en séance ordinaire, samedi soir, à huit heures trente, sous la présidence de M. Gustave Debuchy, maire. Vingt conseillers sont présents. M. Matifas est élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

—— Eglise de Rouges-Barres. — M. le Maire donne lecture de plusieurs lettres dans lesquelles M. le curé de l'église Saint-Vincent fait connaître son intention d'ouvrir la nouvelle église de Rouges-Barres.

M. le Maire a répondu qu'il n'avait pas qualité pour donner l'autorisation voulue. Il en référa à M. le Préfet qui fit connaître les formalités à remplir préalablement ; à l'appui d'une demande d'ouverture d'une chapelle de secours, il faut produire plusieurs pièces, entr'autres une délibération du Conseil de Fabrique.

M. Vanhecke n'est pas d'avis que l'assemblée communale donne un avis favorable à l'ouverture de cette église.

MM. Thiers et Lamblin font remarquer qu'il s'agit avant tout de la tranquillité du quartier de Rouges-Barres.

—— La fourniture de charbon. — Le Conseil municipal décide de mettre en adjudication la fourniture du charbon destiné aux services de la Mairie et des écoles.

—— Soutiens de famille. — Le Conseil municipal donne un avis favorable aux demandes de soutiens de famille.

—— Commissaire de police. — M. le Maire donne lecture d'une lettre préfectorale invitant la commune à examiner la question d'établissement d'un commissariat de police à Marcq.

M. Matifas estime que la population est assez tranquille ; un commissaire de police, dit-il, ne peut qu'être gênant.

—— Directeur du cimetière. — M. H. Ducroquet, qui remplissait provisoirement les fonctions de directeur du cimetière, est maintenu dans cette charge à titre définitif.

Sur une observation de M. Lemaire, l'assemblée décide d'interdire au fossoyeur de vendre des couronnes au cimetière.

—— Sapeurs-pompiers. — Le Conseil municipal charge MM. Deleroyère et Deroubaix du recrutement des hommes qui entreront dans la Compagnie des sapeurs-pompiers.

—— Prestations en nature. — L'assemblée décide la suppression des prestations en nature. Le budget vicinal sera modifié.

—— Annulation de délibération. — M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral annulant la délibération prise par le Conseil municipal affectant une somme de dix francs à l'érection d'un monument pour les victimes de Fourmies.

—— Création d'une recette municipale. — Le Conseil municipal décide de prendre une nouvelle délibération tendant à la création d'une recette municipale. L'assemblée choisira, à huis-clos, le candidat à la place de receveur.

—— Vœux. — M. Courmont émet le vœu que le crédit prévu pour le port des télégrammes soit supprimé et porté au Bureau de bienfaisance. Les personnes qui reçoivent des télégrammes en paieront elles-mêmes la distribution à domicile.

—M. Matifas rend hommage au zèle et au dévouement de M. Dujardin, membre du Bureau de bienfaisance.

— M. Vanhecke formule le vœu que la Commission parlementaire adopte les projets ayant trait à la liberté du vote.

— MM. Dujardin et Thiers sont élus membres de la Commission des finances en remplacement de MM. Delesalle et Delerue.

L'assemblée se constitue en Comité secret. La séance est levée à dix heures.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un tisserand de la fabrique de toiles de MM. Charlet et Adrien, Joseph Debacker, âgé de 13 ans, demeurant à Marcq, rue St-Roch, a reçu un coup de manivelle au-dessus de l'orbite gauche. M. le docteur Masson a à pratiquer deux points de suture et a prescrit un repos de quinze jours.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LE VOL DES TITRES. — Nous avons relaté, en temps voulu, le vol de titres commis dans la nuit du 15 au 16 mai dernier, chez M. L. Dumortier, cabaretier, route du Pont-de-Neuville. Nous apprenons que M. Dumortier offre une somme de cent francs à la personne qui donnera des indications précises sur les auteurs de ce vol.

BONDUES

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira aujourd'hui dimanche pour la continuation de l'expédition des affaires à l'ordre du jour de la session ordinaire de mai.

HALLUIN

On trouve les *Pilules du Dr Somer* (contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en dérivent), chez MM. Heyndrick et Messemaecker, pharmaciens. 2 fr. le flacon. 40632

MESSE POUR LES ENFANTS D'HALLUIN MORTS POUR LA PATRIE. — Une messe solennelle sera chantée en l'église Saint-Hilaire, le lundi 3 juin, à dix heures, pour les Halluinois morts au service de la patrie et pour les membres honoraires défunts de la Société des anciens sous-officiers, brigadiers et caporaux français.

LA FRAUDE. — Dans la soirée de vendredi, les préposés de douane, MM. Gomain et Beaussang, ont arrêté, au sentier Hennion, deux jeunes gens, Frédéric Buttaye, âgé de 17 ans, demeurant à Roncq, et Henri Boudrez, âgé de 18 ans, porteurs de chacun 18 boîtes d'allumettes, d'une valeur de dix-huit francs. Ils ont été incarcérés au bureau de douanes d'Halluin.

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

1594. — Mort à Rome, de Philippe de Lannoy, seigneur de Tourcoing, surnommé le Mécène tourquennois. Admirateur et ami d'André Schott et de nombreux littérateurs de cette époque, il s'était rendu à Rome, au commencement de 1578 pour y étudier sur place les chefs d'œuvres de l'antiquité. Il mourut dans cette ville en 1594, où il fut inhumé mais son cœur fut rapporté à Tourcoing.

Son frère François lui succéda à la châtellerie de Tourcoing.

LILLE

LE DRAME DE CANTELEU. — Samedi matin ont eu lieu, en l'église de La Madeleine, les obsèques des deux bambins, Evariste et Albert, qui avaient été retirés jeudi du canal de la Deûle. Le deuil était conduit par le père des deux petites victimes et sa fille aînée, Marguerite. L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est.

Les fouilles faites dans la Deûle ont abouti. Les deux cadavres de la mère et de la petite Victoria Dhondt ont été retrouvés près de l'endroit où a eu lieu le drame.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE LILLE. — La Société de Géographie de Lille, organise pour le dimanche 23 juin, une excursion à Tournai et au Mont d'Aubert. Visite à l'Institut Thermal de Kain. Directeurs : MM. le docteur Vermersch et Dehée. Coût de l'excursion : 9 francs. Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

INFRACTION A LA LOI SUR LES LOTERIES. — Antoine Masson, afficheur, demeurant à Roubaix, rue du Luxembourg, 44, et sa nièce, ont été gratifiés d'un procès-verbal pour infraction à la loi sur les loteries.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELHONTE-DEWILDE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph DELHONTE, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 31 mai 1901, dans sa trentième année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 3 juin, à neuf heures, en l'église St-Eloi, à Tourcoing, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Claude-Bernard, à Tourcoing.

Les amis et connaissances de la famille LESAGE-POUCET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Blanche POUCET, décédée à Roubaix, le 30 mai 1901, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le samedi 1er juin 1901, à quatre heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Metz, 9.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 3 juin 1901, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Joseph LEGROS, rentier, veuf de dame Sophie DUBUS, décédé à Roubaix, le 23 avril 1901, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 3 juin 1901, à neuf heures pour le repos de l'âme de Dame Anna-Dorothée VANPYMBROUCK, épouse de Monsieur Joseph DECUYPER, décédée à Roubaix, le 25 avril 1901, à l'âge de 52 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 3 juin 1901, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Fernand PANNETRAT, décédé pieusement à Roubaix, le 22 avril 1901, dans sa 20e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 3 juin 1901, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Julien PATTYN, pieusement décédé à Roubaix, le 2 mai 1901, à l'âge de 44 ans administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 3 juin 1901, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine-Joseph HERCHUEZ, époux de Dame Catherine BOURGUELLES, décédé à Roubaix, le 30 avril 1901, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Entrepreneur des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix. Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville. Cercueils en tous genres. Décors Marbrerie et fabrique de couronnes. Démarches et funèbres et corbillards de toutes classes. Prix de corbillard et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. *Téléphone.* 70

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 1er juin 1901
Présidence de M. Bouillon, juge

LA TENTATIVE DE MEURTRE D'HEM
La condamnation

C'est à cette audience que revenait la tentative de meurtre d'Hem, qui avait été renvoyée après l'audition des témoins, pour entendre la plaidoirie du défenseur de l'inculpé.

Rémi Alvoet était toujours à la maison d'arrêt. On se rappelle les faits ; nous n'y revenons que succinctement : Le 27 mars dernier, vers cinq heures du matin, l'accusé partait, accompagné de sa femme, Augusta Beast, à son travail. Il était jaloux d'elle, ayant entendu, prétend-il, des racontars à son sujet. Sur la route, une querelle survint ; l'homme se jeta sur la femme, la terrassa et lui porta à la tête 40 coups de marteau. Voyant qu'il ne pouvait la tuer, il partir se jeter dans un fossé, d'où il sortit aussitôt, trouvant l'eau trop froide.

Augusta Beast a pu échapper à la mort ; elle nie énergiquement les infidélités que son mari lui reproche.

A trois heures, samedi, l'affaire est appelée devant M. Bouillon, juge faisant fonctions de Président, assisté de MM. Prudhomme, juge, et Boudry, juge-suppléant.

Avant de plaider, Me Valenducq, défenseur de Rémi Alvoet, prie le Tribunal de faire revenir, à la barre, la femme du prévenu, pour lui poser quelques questions complémentaires. La femme, qui semblait, à peu près, remise de la terrible secousse qui a failli lui coûter la vie, déclare, aux juges, qu'elle pardonne à son mari et elle reconnaît avoir volontairement fait écrire, à son meurtrier, que son pardon lui était acquis.

M. le Président revient encore sur certains points de la déposition d'Augusta Beast, notamment en ce qui concerne le bien ou le mal fondé des soupçons jaloux de Rémi Alvoet. Augusta Beast reconnaît aujourd'hui qu'elle a été l'amie intime d'Alphonse Roland, contrairement à ce qu'elle a affirmé il y a quinze jours. Cet aveu change complètement la phase des choses ; aussi, le Président demande-t-il à Alvoet s'il consent à reprendre après sa libération, sa place au foyer conjugal, à passer l'éponge sur les erreurs de sa femme et à se consacrer, comme autrefois, à l'éducation de ses deux jeunes enfants. Alvoet promet de ne plus jamais écouter sa colère de mari trompé.

Plaidoierie de Me Valenducq

En débutant, le défenseur du meurtrier fait une saisissante allusion au drame parisien qui vient de se dérouler devant la Cour d'appel de la Seine, par l'acquittement du prévenu, M. de Cornulier, accusé d'avoir tué sa femme dans une crise de jalousie.

Me Valenducq fait remarquer la différence d'éducation entre l'acquitté de Paris et son client Alvoet. Ce dernier, simple ouvrier, sans instruction, est tout entier occupé à assurer, par un travail consciencieux et constant, l'existance des siens. Aujourd'hui, les aveux de Mme Alvoet ont atténué considérablement la culpabilité de l'inculpé. C'est à ce but que tendent principalement les efforts de Me Valenducq qui épluche, une à une, les dépositions recueillies par la gendarmerie et celles entendues à l'audience. Nous avons donné le compte-rendu complet de ces interrogatoires ; nous ne suivrons pas l'honorable avocat dans son exposé de l'affaire.

En terminant, Me Valenducq demande aux juges de se montrer cléments et de tenir compte de cette considération que, depuis plus de deux mois, Rémi Alvoet expie en prison son acte répréhensible. Une condamnation minime, trois jours d'emprisonnement avec sursis ne permettra pas au Tribunal de faire, en l'espèce, une indulgente application de la loi Bérenger ; mais, en infligeant une peine qui sera couverte par la durée de la détention préventive, il permettra aux deux époux de s'en retourner ensemble, aujourd'hui même, au domicile conjugal.

LE JUGEMENT

Après une courte délibération, le Tribunal reconnaît Rémy Alvoet coupable de coups et blessures sur la personne de sa femme, Augusta Beast, et le condamne à trois mois de prison et aux frais du procès.

Après quelques recommandations de M. le Président à Rémy Alvoet, l'audience est levée au milieu d'une vive agitation.

—×—

AU CABARET. — Au cours d'une discussion futile qui s'est produite dans un cabaret, à Leers, J.-B. Leclercq s'est précipité sur son interlocuteur, Jean Nys, et a procédé à l'aide d'arguments frappants. Nys a été renversé, piétiné et violemment frappé. Vingt jours de prison avec le sursis de la loi Bérenger, telle est la répression qui intervient contre le trop brutal J.-B. Leclercq.

POUR ADULTERE et complicité, à Roubaix, quinze jours de prison par défaut à la femme Victorine Carlier et à Louis Bombecke.

UNE AFFAIRE DE BILLETS DE BANQUE. — Très peu claire l'inculpation d'abus de confiance qui pèse sur Vincent Herman, garçon de recettes chez M. Gondran, expéditeur à Roubaix. Le 1er avril, Herman a touché, à la caisse de M. Paul Lingre, négociant en épiceries, rue Saint-Jacques, à Tourcoing, une somme de 383 fr. 75, tant en pièces d'argent qu'en billets de banque de 50 francs. Or, parmi ceux-ci se serait glissé un billet de banque belge de 500 francs, dont la dimension et la facture ont beaucoup d'analogie avec notre petit « bleu » de 50 francs. Vincent Herman se serait mis dans la tête de profiter de la bonne aubaine, et il aurait rendu à son patron la somme exacte, tout en conservant par devers lui le billet de 500 francs, vivement rempla é par un billet français de 50 francs. Dans le doute, le Tribunal s'attarde aux protestations énergiques du garçon de recettes, dont le passé est de toute honorabilité. Jugement à huitaine.

VOL D'UNE BROUETTE. — C'est pour déménager plus commodément, paraît-il, que Hippolyte Verwacke, de Wattrelos, a mis à contribution une brouette appartenant à M. Jules Clarisse, cultivateur en cette commune. Et c'est pour un pareil sans-gêne que le Tribunal a infligé par défaut à Hippolyte Verwacke, toujours en fuite, une condamnation en un mois de prison.

LE GARDE-CHAMPETRE Dereux, de Moncheaux, a éprouvé, dans la nuit du 31 mars au 1er avril, l'organe tonitruant et les expressions canailles de Augustin Poupaert, un habitant de la commune qui, à cette date, menait un tapage infernal sur la place. Pour outrages à agent, trois jours de prison avec sursis à Augustin Poupaert.

EN CHEMIN DE FER. — Fernand Dubart, de Pont-à-Marcq, n'a pas pris ses précautions en montant en chemin de fer, le 19 mars dernier, et il a oublié la présence des voyageurs dans son compartiment pour satisfaire une nécessité naturelle impérieuse. Il y a eu outrage public à la pudeur, procès-verbal du chef de train, M. Lamendin, et enfin condamnation correctionnelle de Fernand Dubart à 50 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Un concert au square Pierre-Catteau. — L'Administration municipale vient d'autoriser la section roubaisienne de la Société de secours mutuels des Voyageurs et Employés de commerce du Nord, à donner, le 21 juillet prochain, un concert au square Pierre-Catteau, au profit de sa caisse de secours. Ce concert sera donné avec le concours de la Musique municipale de Tourcoing.

—— Les concerts publics. — Voici le programme du concert public qui sera donné, le dimanche 2 juin, de deux à cinq heures du soir, au parc de Barbieux, par la « Concordia-Harmonie » :

Première partie : 1. Allegro militaire, XXX; 2. « Si j'étais Roi », ouverture, Adam; 3. « La Bavarde », polka pour piston, soliste M. G. Bauwens; 4. Marche Triomphale du Centenaire, L. Montagne. — Deuxième partie : 5. « Aïda », hymne, marche et danse, Verdi; 6. Fantaisie sur les grands opéras, arrangée par F. Leroux; 7. Marche et ballet d'« Hamlet », A. Thomas.

CROIX (Grand'Place). — Grand et célèbre théâtre mécanique MORIEUX DE PARIS. Tous les soirs, à huit heures et demie, grande représentation, jusqu'au lundi 3 juin inclus. — Matinée à trois heures et demie, jeudi et dimanche. 86865

NORD

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES commenceront, dans le département du Nord, le 10 juin, pour se terminer le 17 juillet.

PHOTO appareils et produits chez *25, Grande-Rue, ROUBAIX* GRAPHIES AMATEURS Pour faire de la bonne photographie achetez vos **BRULOIS**

BELGIQUE

LES PROJETS DU ROI SUR LA CHINE ET LE CONGO. — L'Agence Havas communique l'information suivante :

« On mande de Bruxelles au « Daily Mail » que le Roi est désireux d'emprunter 150 millions pour la construction de deux nouvelles lignes de chemin de fer au Congo. »

Voici, à titre documentaire, les renseignements que le « Peuple » publie à ce sujet des intentions du Roi :

Il y a quelques dix ans déjà que Léopold II déclarait que, si on lui donnait 100 millions de francs, il établirait en Chine un empire colonial belge. Depuis, il ne s'est pour ainsi dire pas passé une année sans que le Roi n'envoie en Chine une mission.

Aujourd'hui, le Roi voudrait contracter un emprunt de 150 millions de francs, dont une partie servirait à créer des chemins de fer, — l'un même relierait au Congo deux colonies, — et l'autre partie serait consacrée à la fondation d'une colonie en Chine.

Des négociations ont déjà été entamées avec certains banquiers.

Ce qui est curieux, c'est que le Roi se servirait, en partie de Congolais pour coloniser la portion de la Chine qu'il convoite.

Léopold voudrait avoir les mains libres. Son intention d'abdiquer subsiste toujours. Il abandonnerait la Belgique au prince Albert et voudrait ne s'occuper que de